

TITRE PROFESSIONNEL

Animateur Loisir Tourisme

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche 38662)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titre professionnel Animateur de Loisir Tourisme forme des professionnels capables de concevoir, organiser, animer et évaluer des activités de loisirs et de tourisme pour divers publics. Ils doivent savoir gérer les aspects logistiques et administratifs, promouvoir les animations, et s'adapter à différents contextes et structures. L'objectif est de créer des expériences enrichissantes et sécurisées tout en contribuant à la dynamique des structures employeuses.

Aptitudes à l'emploi · Bonne condition physique - Autonomie - Créativité - Bonne présentation - Fort esprit d'équipe

Compétence · Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

- > Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
- > Créer des animations loisirs pour différents publics
- > Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

Compétence · Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

- > Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
- > Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
- > Assurer la logistique des animations loisirs



FORMATION

Durée

6 à 11 mois en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable d'une année sur l'autre.

Dates de démarrage et fin de formation

Rentrées tout au long de l'année

Lieux de formation possibles

- > E-FORMATION - Albertville (73)
- > HAPPY RESORT - Valfréjus (73)
- > FORMAT^o - Nevers (58)
- > AFMS - Givors (69)
- > DPSA - Saint Maurice D'ardèche (07)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

*Opérateurs de Compétences



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier et entretien individuel
L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'effectue par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne, sur le site : www.ifa.asso.fr/candidature/



DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du titre professionnel Animateur de Loisir Tourisme conçoit, organise et anime des activités de loisirs et de tourisme pour divers publics. Il gère les aspects logistiques et administratifs, assure la promotion des activités, et évalue leur efficacité.

Il s'adapte à différents contextes et environnements de travail, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des participants.

Emplois accessibles

> **Postes** : animateur polyvalent (animateur touristique adultes, seniors, culturel, jeux, DJ, chanteur, mini club, découverte, enfants/adolescents, station et évènementiel)

> **Divers secteurs** : hôtellerie de plein air, villages vacances/hôtels clubs, résidences de tourisme, entreprises de loisirs et de spectacles, centres de vacances et d'accueil périscolaires, prestataires de service en animation, stations touristiques montagnardes et de littoral, organisateurs évènementiels.

Poursuite d'études

> DES JEPS Direction de Structures et/ou de Projet (BAC+3)
> Après l'obtention d'un titre professionnel, il est également possible d'intégrer une licence

Équivalences / Passerelles Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.



PRÉ-REQUIS

- > Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage
- > Bénéficier d'un niveau B en anglais
- > Être titulaire du PSC1 (formation Prévention & Secours Civiques de niveau 1) et du permis B pour certains employeurs

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La pratique de plusieurs arts culturels (théâtre, danse, musique, ateliers manuels...) ou d'activités sportives sont souhaitables.



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

TITRE PROFESSIONNEL

Animateur Loisir Tourisme

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche 38662)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre Animateur Loisir Tourisme est évalué tout au long de la formation grâce aux évaluations des compétences, à la fois théoriques et pratiques (livret d'évaluation renseigné tout au long de la formation). L'évaluation finale obligatoire se déroule devant jury en fin de formation avec des documents produits par le candidat pendant la formation et ses entretiens.

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation	Durée de l'épreuve
BC01 - Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique	<p>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 40min</p> <p>Le candidat réalise un dossier présentant sa participation à la conception et à la promotion d'animations touristiques.</p> <p>A l'aide d'un diaporama, le candidat présente :</p> <ul style="list-style-type: none">- sa participation à la programmation et la promotion d'animations touristiques (20 minutes)- la conception d'une animation (20 minutes) <p>Entretien technique : 20 min</p> <p>Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.</p> <p>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h</p>	40min de présentation + 20 min d'entretien = 1h
BC02 - Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique	<p>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 40 min</p> <p>Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques</p> <p>À l'aide d'un diaporama, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Présente sa participation à une animation de journée et deux animations de soirée pour un public. (15 minutes)- Présente la logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (10 minutes)- Réalise la démonstration d'une animation de journée pour un public face au jury. (15 minutes) <p>Entretien technique : 20 min</p> <p>Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet global et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.</p> <p>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h</p>	40min de présentation + 20 min d'entretien = 1h

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38662/>